



REGLEMENT COURSE PEDESTRE DU PONT DU DIABLE – YANNICK MONTUS

DIMANCHE 8 MAI 2022

1 – COURSES et HORAIRES

21 km départ	8 heures 45	Barrière horaire au 14^{ème} km à 10h
14 km départ	8 heures 45	Course du Challenge du Pays Royannais
7 km départ	9 heures 00	

2 – DÉPART ET ARRIVEE : Rue du Logis vert, devant la salle des fêtes

3 - PARTICIPANTS :

7 et 14 km: nés en 2006 (cadet) et avant
21 km: nés en 2004 (junior) et avant

4 – INSCRIPTIONS uniquement par Internet, jusqu'au samedi 7 mai 2022 à midi:

Sur le site Internet de l'AC St Palais-sur-Mer www.acsaintpalaissurmer.com

Sur le site Internet de «OK TIME» <https://ok-time.fr/>

Tarifs : 7 km : 10 €
14 km : 15 € **L'épreuve du 14 km fait partie du Challenge du Pays Royannais**
21 km : 18 €

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif.

Retrait des dossards : A la salle des fêtes de St Palais sur Mer
Samedi 7 mai 2022 de 15h 00 à 18h30
Dimanche 8 mai 2022 de 07h 00 à 08h 30

Carte d'identité obligatoire pour le retrait des dossards

En fonction des conditions sanitaires du moment :

- la remise des dossards
- les ravitaillements

pourront être aménagés, voire supprimés.

En cas d'annulation de la Course par les autorités compétentes, les inscriptions seront reportées sur 2023.

EPREUVES OUVERTES AUX CONCURRENTS DÉTENTEURS:

- des justificatifs sanitaires ou vaccinaux obligatoires à la date de la course, et
- d'une **licence FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation, ou
- d'une **licence sportive** délivrée par une **fédération agréée**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou
- d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Nota : Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française ou anglaise, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.

IMPORTANT: Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et visible de face. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à ce type de situation.

5 - **PARCOURS:**

Chemins côtiers et routes goudronnées, passage sur le sable (plage du Platin).
Chaque carrefour sera protégé par un ou deux commissaires.
Présence de policiers municipaux
Distances : 7,033 km (une boucle)
14,066 km (deux boucles)
21,100 km (trois boucles)

Distance : mesurée avec roue de géomètre.

Repérage Kilométrage : tous les kilomètres.

Ravitaillements: Course 7km : km 4 et arrivée.

Course 14km : km 4 ; km 7 ; km 11 et arrivée.

Course 21km : km 4 ; km 7 ; km 11 ; km 14; km 18 et arrivée.

Accompagnateurs : non autorisés pour des raisons de sécurité.

LES CONCURRENTS S'ENGAGENT A RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

6 - **ASSURANCE:**

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Assurance : responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la Mutuelle de Poitiers.

7 - **SURVEILLANCE MEDICALE:** Croix rouge (2 postes) et Médecin.

8 - **RECOMPENSES:**

Lots aux 600 premiers inscrits.

Lots aux 3 premiers au scratch, Hommes et Femmes de chaque course.

Lots aux premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.

Pas de cumul des récompenses.

Challenge du nombre : l'équipe la plus représentée sur l'ensemble des trois courses.

Challenge du Pays Royannais pour la Course de 14 km

9 - **COURSES DES ENFANTS (gratuite)**

Départ 11h30 devant la salle des fêtes pour les enfants nés entre 2007 et 2012 ;.

Minimes : Nés en 2007 ou 2008

Benjamins : Nés en 2009 ou 2010

Poussins : Nés en 2011 ou 2012

Départ 11h45 devant la salle des fêtes pour la Ronde des enfants (enfants nés entre 2013 et 2015)

Inscriptions sur place à la salle des fêtes

Le samedi 7 mai : de **15h00 à 19h00**

Le jour de la course : de **07h00 à 10h00.**

IMPORTANT: Les enfants doivent être détenteurs d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tous les enfants mineurs devront avoir une autorisation parentale dûment remplie et signée par un des parent (père ou mère). Autorisation parentale en bas du bulletin d'inscription.

10 - **LOI " INFORMATIQUE ET LIBERTE "**

Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA.

EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITE ORGANISATEUR EST HABILITE A JUGER.

Organisation course :

TOURRET Jean-Marie

acstpalais@gmail.com

Organisation courses des enfants:

GOSELIN Fabrice

acstpalais@gmail.com

Maison des Associations – 13 rue des écoles – 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER

mail : acstpalais@gmail.com

site : www.acsaintpalaisurmer.com